



## AQUATIC CLUB DE BOURGES



### Procédure de reprise spéciale COVID-19

*Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, l'Aquatic Club de Bourges a mis en place une procédure à respecter par tous ses adhérents durant toute la période d'urgence sanitaire. Cette procédure pourra être amenée à évoluer en fonction des annonces gouvernementales.*

- \* Des créneaux seront proposés sur la période du lundi 22 juin 2020 au vendredi 7 août 2020 aux adhérents de l'Aquatic Club de Bourges. Ces créneaux se dérouleront uniquement dans le bassin de 50m extérieur du Centre Nautique et à la piscine des Gibjoncs. Si plusieurs créneaux s'enchaînent ils seront séparés de 30 minutes afin d'éviter le croisement des groupes et ainsi limiter les contacts.
  - \* Les créneaux seront limités à 12 personnes par groupe sur un minimum de 2 lignes d'eau comme préconisé par la Fédération Française de Natation. Ils feront l'objet d'une inscription par l'intermédiaire d'un lien Doodle disponible sur le site du club. **Cette inscription est obligatoire pour participer aux séances.**
  - \* L'éducateur en charge du groupe accueillera les adhérents 10 minutes avant le début de la séance et ré-ouvrira les portes 10 minutes après la fin de la séance. Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires et d'accompagner les enfants jusqu'à l'éducateur, de même à la fin de la séance les parents viendront récupérer les enfants auprès de l'éducateur.
  - \* Les vestiaires ne seront pas accessibles pour les adhérents. Les douches extérieures le seront au Centre Nautique et les douches aux Gibjoncs ainsi que les sanitaires de l'extension au Centre Nautique et les sanitaires aux Gibjoncs.
  - \* L'accueil se fera au Centre Nautique par la grille extérieure au bout du bassin de 50m et par la porte principale à la piscine des Gibjoncs.
  - \* A l'entrée des piscines, du gel hydroalcoolique sera fourni et chaque adhérent devra se laver les mains avant son entrée.
  - \* Il est demandé à chaque adhérent d'apporter son propre matériel de natation (planche, pull-buoy, bouteille d'eau...). Il n'y aura aucun prêt de matériel.
  - \* Les adhérents devront respecter les gestes barrières d'usages durant cette période d'urgence sanitaire. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une interdiction d'accès aux piscines.
- \* Chaque adhérent devra se munir de cette présente procédure ainsi que de la charte de bonne conduite, les rapporter signées lors de sa première séance et les remettre à l'encadrant en charge de son groupe.***

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

*Signature du représentant légal*

# Charte de bonne conduite pour le retour d'un adhérent/licencié à l'Aquatic Club de Bourges.

Nom et prénom : .....

Nom et prénom des responsables légaux : .....

Le présent protocole est destiné à vous rappeler les mesures de prévention et les gestes barrières par rapport aux risques d'infections de la COVID-19.

En signant ce protocole sur l'honneur, vous vous engagez à respecter les consignes de prévention et attestez que vous ne présentez aucun des symptômes suivants.

- Fièvre (frissons, sueurs) ; courbatures ; fatigue inhabituelle.
- Mal de gorge ; toux ou une augmentation de votre toux habituelle.
- Forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat.
- Diarrhée ces dernières 24 heures, avec au moins 3 selles molles.
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?

Si vous avez répondu oui à au moins une de ces questions, vous êtes peut-être porteur de la COVID-19, et vous pouvez involontairement transmettre ce virus autour de vous.

Nous vous demandons donc de différer le retour à la piscine et d'attendre quelques jours pour être certain que vous n'êtes pas malade.

Lorsque vous serez accueilli à l'Aquatic Club de Bourges, vous devez vous engager à respecter les consignes suivantes :

- Prise de température avant le départ du domicile
- Respect de la procédure
- Respect des horaires

Nous vous invitons à respecter et à faire respecter l'ensemble des mesures barrières : règles d'hygiène notamment pour le lavage des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique, distanciation sociale et port de masque si besoin, éviter les embrassades ou les contacts physiques, les rassemblements familiaux importants.

Avant le retour à la piscine, assurez-vous que votre enfant ou vous-même ne présentez pas de symptômes, auquel cas il conviendrait de garder ce dernier à votre domicile.

Je soussigné(e) ....., atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de ce protocole, et respecter la présente charte.

Date :

Signature :

Signature du Représentant légal :